

ÉVALUATION

Entreprendre en Nouvelle-Aquitaine

SYNTHÈSE DES RESULTATS INTERMEDIAIRES – Février 2025

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

La Loi Notre (art.7) a transféré aux Régions la compétence en matière de financement d'actions d'accompagnement et de conseil organisées avant la création ou la reprise d'une entreprise et pendant les trois années suivantes.

PUBLIC CIBLE

- › Les régions ont « l'obligation d'organiser ou de créer les conditions de **mise œuvre de parcours d'accompagnement complet aux personnes éloignées de l'emploi** et / ou rencontrant des difficultés à s'insérer durablement dans l'emploi, considérant que la création ou la reprise est un moyen d'accès, de maintien ou de retour à l'emploi ».

LE DISPOSITIF

Depuis 2018, la Région Nouvelle-Aquitaine a mis en place le dispositif : « Entreprendre la Région à vos côtés (ENA) » afin de répondre à cette obligation (sous la forme d'un appel à projet). ENA compte 115 structures à travers 12 groupements territorialisés (CMA, CCI, BGE, Initiative, France Active, ADIE...). Ce réseau permet à chaque néo-aquitain l'accès à un accompagnement à la création-reprise dans un « rayon de 30 kilomètres » sur l'ensemble du territoire régional.

Le parcours comprend 5 grandes étapes :

- › Etape 1 : « accueil, information, orientation »,
- › Etape 2 : entretien de positionnement et accompagnement au montage du projet,
- › Etape 3 : montage financier du projet,
- › Etape 4 : finalisation du projet global avant immatriculation,
- › Etape 5 : suivi des jeunes entreprises sur les 3 premières années après immatriculation (un rendez-vous chaque année).

Au 1^{er} janvier 2025, et depuis 2021, 90 000 porteurs de projets ont été reçu dans le cadre d'ENA pour 78 000 projets, donnant lieu à 15 000 immatriculations dans le cadre de l'accompagnement. D'autres projets donnent lieu à immatriculation sans aller au bout de l'accompagnement, on n'en connaît pas le nombre mais il est probable qu'ils soient très majoritaires.

Sur la période 2023 – 2025, les crédits affectés au dispositif par la Région représentent 5,6 millions d'euros par an auxquels il faut ajouter 2 millions d'euros par an du FSE.



LA MÉTHODE

LE CHAMP

Période étudiée

 2021-2022 pour disposer d'un recul suffisant

Analyse globale

 Analyse d'un sous-échantillon de 24 443 projets de création/reprise renseignés dans l'Extranet puis de 4 300 entreprises créées avec l'appui du dispositif

LES QUESTIONS EVALUATIVES

Quelles sont les caractéristiques socio-économiques des porteurs de projets accompagnés ? En quoi se distinguent-elles des caractéristiques des créateurs d'entreprise en général ?

Quelle est la géographie des projets ? Quels liens éventuels avec les caractéristiques des territoires ?

Quels sont les éléments (caractéristiques des porteurs, des territoires ou de l'accompagnement) qui influent sur la transformation des projets en création d'entreprises ou sur la pérennité des entreprises ?

LES OUTILS DE COLLECTE DES DONNÉES

Un extranet utilisé par l'ensemble des structures

L'enquête SINE (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises) de l'Insee

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Les caractéristiques des projets

- Une surreprésentation des projets dans les communes rurales : 52% des projets de création/reprise accompagnés par ENA sont situés dans des communes rurales contre 41% pour l'ensemble des créations d'entreprises de Nouvelle-Aquitaine
- Le poids des microentreprises accompagnées (37%) est moins important que celui des microentreprises créées (67%)
- 48% des créations d'entreprises sont portées par des femmes contre 42% pour l'ensemble des créations de Nouvelle-Aquitaine
- Des profils moins diplômés, plus de personnes sans emploi avant la création et un investissement au démarrage plus important

Une typologie de bénéficiaires en cohérence avec les cibles du dispositif : accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi, favoriser l'entrepreneuriat féminin...

La pérennité des entreprises accompagnées

Le taux de survie à 3 ans des 1 400 projets devenus entreprises et accompagnés au premier semestre 2021 est de 84%. On peut comparer ce résultat aux entreprises et microentreprises créées en 2018, et suivies par l'Insee :

- pour les entreprises « classiques » le taux de survie à 3 ans est de 82%, il est de 87% pour les entreprises accompagnées par ENA
- Pour les microentreprises le taux de survie est de 39% en Nouvelle-Aquitaine contre 76% pour les microentreprises accompagnées par ENA

Quels sont les facteurs de pérennité des entreprises accompagnées ?

Nous avons testé tout un ensemble de facteurs susceptibles d'influer sur la pérennité des entreprises (genre, âge, niveau de diplôme, situation professionnelle avant la création, département d'implantation, montant d'investissement et structure d'accompagnement). Seul le genre influe significativement sur le taux de survie, il est moins élevé pour les entreprises créées par des femmes. Il conviendra de voir si ce résultat se confirme dans le temps et d'en identifier les raisons.

L'ensemble des traitements sera actualisé chaque année pour évaluer la stabilité des résultats.